XIIIe ANNÉE — N° 4120 — VENDREDI-SAINT 28 MARS 1913

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem Crucis

Le Christ s'est fait pour nous obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la Croix

LA JOURNÉE

La Chambre a discuté hier diverses propositions sur la répression de la corruption électorale ; elle continue aujourd'hui. Elle a, en outre, adopté sans débat aujourd'hui une proposition dispensant les sapeurs-pompiers de la période des treize jours, et une autre établissant le repos hebdomadaire pour le personnel des administrations de l'Etat et pour les employés de commerce et de magasin.

On voit que les élections sont proches ; ce qui ne l'est pas, c'est l'application de ces réformes, auxquelles on n'avait même pas songé pendant les quatre années de la législature, et sur lesquelles le Sénat doit dire aussi son mot.

×

Ce matin et cette après-midi, suite de la discussion de la loi de finances au Sénat.

×

Aujourd'hui a commencé à Paris le premier Congrès des Syndicats jaunes, c'est-à-dire des Syndicats ouvriers qui, à l'encontre des révolutionnaires, préconisent l'amélioration de la situation des travailleurs par des moyens pacifiques. Le Congrès a réuni 317 Syndicats représentant plus de 700,000 travailleurs.

×

L'échec subi par Delarey est jugé sans importance. Il a perdu les canons qu'il avait pris aux Anglais ; il a perdu une centaine de prisonniers ; mais il a échappé aux cinq colonnes anglaises que Kitchener avait envoyées contre lui.

×

Une dépêche, venue cette nuit du Cap, annonce la mort de M. Cecil Rhodes. Il avait 49 ans. — Cet homme est responsable pour beaucoup de la guerre qui, depuis deux ans et demi, ensanglante le Sud-Africain.

×

La reine Alexandra d'Angleterre a traversé dans la soirée d'hier le nord de la France, de Calais, où elle a débarqué, à la frontière belge pour se rendre, par Bruxelles et Altona, à Copenhague, aux fêtes du 25e anniversaire du roi Christian de Danemark, son père. — Ces fêtes commenceront le 3 avril.

UNE PROTESTATION

Nous nous faisons un devoir de publier l'éloquente protestation de M. l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, contre la suppression du deuil du Vendredi-Saint dans la Marine. On sent, dans la seconde partie de cette protestation, la patriotique angoisse de voir, durant le voyage présidentiel, sacrifier par notre gouvernement sectaire une part de nos intérêts religieux et, partant, nationaux, dans le Levant et l'Extrême-Orient.

Aussi longtemps que la *Croix* voudra bien m'accorder l'hospitalité et que justice ne nous aura pas été rendue, je viendrai, chaque année, à cette place, protester au nom de la Marine contre l'outrage fait à la foi de nos équipages par la suppression des cérémonies traditionnelles du Vendredi-Saint. Je redirai ce que j'ai dit à la tribune du Sénat : « Le bâtiment de guerre n'est pas seulement une caserne flottante ; avec lui, c'est la France qui se transporte au dehors, et c'est l'âme de la France qui anime nos vaisseaux ! Or, cette âme est faite de christianisme ; sa générosité, ses qualités indiscutées sont écloses à l'ombre de la Croix ! »

On affirme que, par ordre ministériel, la division navale qui va être constituée sous le commandement de M. le vice-amiral Roustan, pour conduire M. le président de la République à Saint-Pétersbourg, ne recevra pas d'aumônier. Nous voulons espérer que le chef de l'Etat ne causera pas à la France catholique cette nouvelle douleur. La France n'est grande dans le monde que parce qu'elle est catholique et protectrice des intérêts catholiques ; c'est là le plus beau joyau de sa couronne, et nous voulons espérer que M. le président de la République saura, dans cette circonstance solennelle, imposer sa volonté !

Vice-amiral DE CUVERVILLE,
Sénateur du Finistère.

Lire à la deuxième page les informations et les télégrammes de la dernière heure.

LES LEÇONS DU CALVAIRE

Le jour où, après quatre mille ans d'attente et d'espérance, la Rédemption de l'Humanité s'accomplit enfin par la mort du Sauveur Jésus, on voit sur le Calvaire trois hommes attachés à des croix : « un qui donne le salut, un qui le reçoit, un qui le perd ». — La remarque, en sa forte concision, est de saint Augustin.

Et douze siècles plus tard, Bossuet, commentant ces paroles du grand Docteur, disait à son tour : Sur ces gibets, il y avait « un Juste, un pécheur pénitent et un pécheur endurci ». C'est un noble sujet qui vaut bien qu'on s'y arrête :

Le Juste par excellence, dont le nom brille et doit briller comme les étoiles *in perpetuas æternitates*, c'est bien celui du Christ Jésus, le Verbe de Dieu qui s'est fait chair et qui est mort pour sauver le monde. Le pécheur pénitent, c'est le bon larron. Le pécheur endurci, c'est l'autre larron.

Le Juste, Jésus le Sauveur, a souffert parce qu'il l'a voulu, et il a souffert librement. La sentence qui le condamna, soufflée par la haine, par l'orgueil, par la lâcheté et dictée par la peur, reste dans l'histoire universelle le monument achevé de la plus monstrueuse iniquité ! Et les Apôtres ont cloué le Juge, pour toujours, au pilori du Symbole qu'ils nous ont laissé. Le nom de Pilate est voué à l'opprobre et à l'exécration éternels.

Avant de subir l'épouvantable supplice de la croix, le Juste a pleuré et sué du sang. Il s'est résigné, lui, la pureté même, à être couvert de la honte du péché. Et ce fut, dit saint Jean Damascène, son plus cruel tourment.

Cette agonie, disons mieux, ce premier martyre a été si terrible que l'Humanité, revêtue par le Christ, eut besoin du réconfort divin, et qu'un ange fut envoyé des cieux pour la relever. Après quoi, Jésus but sans se plaindre le calice jusqu'à la lie.

Jésus, le Juste par excellence, fut attaché à la colonne comme un scélérat, et sa chair virginale, cette chair formée au sein très pur de la Vierge Immaculée, fut broyée sous les fouets comme celle des esclaves coupables. De la tête aux pieds, tout ce corps sacré, dont on put compter tous les os, ne fut bientôt qu'une plaie et de toutes parts ce sang auguste ruissela !

Et quand on lui crache au visage, quand on le souffette, ce visage adorable ; quand aux mains de ce Martyr on met le sceptre d'ironie, à ses épaules, la pourpre de dérision, à son front, la couronne d'épines ; quand on raille sa royauté, quand on l'accuse de blasphème ; pas une plainte ne s'échappe de ses lèvres qui, pourtant, d'un souffle, pourraient disperser, renverser et coucher dans la mort toute cette horde de bourreaux !.... On l'étend sur la Croix. On cloue ses mains. On cloue ses pieds. On l'abreuve de fiel et de vinaigre. On se moque encore de lui !... Il pardonne et il meurt !... C'est à ce prix — et quel prix ! — que l'Humanité rentre en grâce devant le Tout-Puissant et que le Paradis lui est ouvert !

Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi !..... Quia per Crucem tuam redimisti mundum !

Le pécheur pénitent — le bon larron — était coupable. Son supplice était une expiation juste. Il avait volé ; il avait tué. Il était régulièrement condamné... Il confesse ses iniquités. Il souffre avec résignation. Il a le cœur tout gonflé de repentir. Et voici que son âme, qui appartenait à l'enfer, échappe à Satan. La pénitence, le châtiment, subi sans murmure et sans colère, l'ont lavée de ses souillures : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, dit-il humblement à Jésus, quand vous serez dans votre Paradis ». Il l'appelle Seigneur. Il croit en lui. Il reconnaît sa puissance. Il réprimande l'autre larron qui s'obstine dans son blasphème. Et, aussitôt, il entend le Sauveur lui dire : « Tu seras aujourd'hui même, avec moi, dans le Paradis. » De ce voleur, de ce bandit, Jésus fait un élu, le premier des élus de la loi nouvelle. Et la Sainte Eglise a consacré un office en son honneur. On peut donc l'invoquer et lui demander de prier pour nous.

Oui, de prier pour nous !... pour nous tous ; car, tous plus ou moins, nous ne sommes que des larrons et des criminels. Nous avons abusé bien souvent des grâces de Dieu. Nous avons bu l'iniquité comme l'eau. Qui de nous oserait dire s'il est digne d'amour ou de haine ? Combien parmi nous ont souvent donné à Jésus-Christ le baiser de Judas ?

Larrons de la réputation du prochain, plus précieuse souvent que sa fortune ! Larrons de l'honneur d'autrui par la médisance, la calomnie et le dénigrement !.. Combien sommes-nous de ces larrons-là ?

Criminels, en révolte presque permanente contre la loi de Dieu et contre celle de l'Eglise !.. Combien sommes-nous de ces criminels méritant la colère divine ?

Criminels, vous qui scandalisez les petits enfants et pervertissez leurs âmes et leurs cœurs par un enseignement mauvais et par des exemples également mauvais !.. Criminels, vous qui offensez la morale publique par des écrits infâmes et des dessins sans pudeur !... Criminels, vous dont les mœurs sont dépravées sous prétexte de liberté !..... Combien êtes-vous à qui Dieu demandera un jour des comptes terribles ?

Criminels, qui vous moquez de l'Eglise et de ses pontifes et de ses pasteurs !..... Criminels qui, ayant fait des lois de haine et de vengeance, forcez ainsi à l'exil des religieux et des religieuses, coupables seulement de résistance à votre tyrannie !.....

Du mauvais larron, pécheur endurci, quelques mots seulement. — Lui aussi, il avait été régulièrement et justement condamné. Comme son compagnon, il pouvait être sauvé. Il ne le voulut pas. Il ne se repentit point. Il blasphéma jusqu'à la fin. Il mourut en réprouvé. Il mourut dans l'impénitence finale. Il abusa de la grâce dernière — et quelle grâce ! — Il fut sourd au dernier « Veux-tu ? » de la miséricorde. Et la Justice éternelle, inexorable parce qu'elle est la vraie Justice, s'exerce sur lui !

Entre beaucoup d'autres, voilà quelques-unes des grandes leçons qui descendent aujourd'hui, une fois encore, des sommets du Calvaire. Et il nous a semblé qu'une voix chrétienne publique, quelle que soit d'ailleurs son infirmité, avait le droit et peut-être le devoir de les rappeler en cet anniversaire de la mort du Rédempteur.

A. P-B.

GAZETTE DU JOUR

LE DEUIL DU VENDREDI-SAINT

Il y a aujourd'hui deux ans que le franc-maçon de Lanessan a supprimé les manifestations par lesquelles la Marine française s'associait aux cérémonies de deuil du Vendredi-Saint.

Il paraît que la vue des pavillons en berne provoquait des accès épileptiques chez les frères en Loge de M. de Lanessan, et il a fallu sacrifier à la maladie de ces furieux une tradition séculaire précieuse à la foi de nos marins.

Nous savons que, comme les années précédentes, un certain nombre de catholiques ont pavoisé en guise de protestation contre l'acte sectaire du délégué du Grand-Orient au ministère.

LA DATE DE PAQUES

Comment est fixée la date de Pâques ? M. de Fouvielle le rappelle en ces termes :

« La fête de Pâques est réglée sur le moment où le soleil traverse l'équateur céleste pour se rendre dans l'hémisphère boréal, c'est-à-dire sur l'équinoxe du printemps.

» Cette fixation a lieu, en vertu des règles adoptées il y a mille six cent soixante-dix-sept ans par le Concile de Nicée, et qui sont encore en usage. La pleine lune consécutive à l'équinoxe du printemps tombant cette année le lundi 24 mars, la fête de Pâques est célébrée le dimanche suivant 30 mars.

» Cette fête donne des résultats très variables d'année en année. Ainsi, en 1901, la Pâques a eu lieu le 7 avril ; en 1900, c'était le 22 du même mois. Elle peut osciller entre le 22 mars et le 25 avril. Mais on n'a point remarqué que ces différences exercent la moindre influence sur les saisons. »

AUX PREMIERS TEMPS DE L'ÉGLISE

Les Eglises d'Orient observent encore, pendant la Semaine Sainte, le grand jeûne des temps primitifs de l'Eglise. Il n'est permis de manger que des aliments secs. La nourriture consiste uniquement dans le pain, l'eau, le sel, auxquels on ne peut joindre que des fruits ou des légumes crus, sans aucune sorte d'assaisonnement.

Les premiers chrétiens prolongeaient le jeûne depuis le lundi matin jusqu'au chant du coq le jour de Pâques, comme l'indique saint Epiphane. D'autres moins résistants se contentaient de passer, sans prendre de nourriture, deux, trois ou quatre jours consécutifs ; mais l'usage commun était de demeurer sans manger depuis le Jeudi-Saint au soir jusqu'au matin du jour de Pâques.

Les veilles prolongées la nuit dans l'église ont été aussi l'un des caractères de la Semaine Sainte dans l'antiquité. Le Jeudi-Saint après avoir célébré les divins mystères en commémoraison de la dernière Cène du Seigneur, le peuple persévérait longtemps dans la prière. La nuit du Vendredi au Samedi se passait presque tout entière dans les veilles, afin d'honorer la sépulture du Christ ; mais la plus longue de toutes ces veilles était celle du Samedi qui durait jusqu'au matin du jour de Pâques. Le peuple entier y prenait part, et l'assemblée ne se séparait qu'après la célébration du Saint-Sacrifice, qui ne se terminait qu'au lever du soleil.

LES SAUCISSONNIERS

Les fameux saucissonniers du Vendredi-Saint ont à peu près disparu et ils n'ont pu réussir à faire école, malgré le tintamarre organisé autour de ces pochonneries.

Cependant, il faut faire quelque chose. Si la libre pensée ne marquait la journée du Vendredi-Saint par quelque inconvenance, ce serait à désespérer de sa sottise.

Voici, d'après le Bulletin hebdomadaire de la Maçonnerie, le programme de cette année :

A la Loge *Thélème*, le frère Robin fera une conférence contradictoire et pornographique.

A Vincennes, sera donnée une « batterie d'allégresse » en l'honneur du T.C.F. Edgard Monteil (le préfet mouchard), et de la T. C. S. Mme Monteil, pour célébrer leur attitude franchement républicaine et anticléricale.

Vous voyez que l'animal cher à Monsalet est désavantageusement remplacé.

MESQUINERIE SECTAIRE

Voici un fait que l'on nous certifie exact et qui prouve jusqu'à quelles mesquineries peut pousser la haine sectaire :

A la Salpêtrière, plusieurs salles portaient le nom d'un saint, mais il paraît que la folie de la laïcisation a supprimé le saint.

Une pauvre femme hospitalisée dans une de ces salles persistait à recevoir sa correspondance avec l'indication du mot saint sur l'adresse.

Il lui fut signifié par un sous-ordre qu'elle serait l'objet d'une mesure administrative, si cela continuait.

A cette menace, l'hospitalisée fit d'ailleurs cette bonne réponse : « Mon Dieu, Monsieur, songez un peu que s'il n'y avait jamais eu de saints pour fonder cette maison, peut-être n'auriez-vous pas aujourd'hui votre pain quotidien ou du moins ne le gagneriez-vous pas aussi facilement. »

L'INFLUENCE FRANÇAISE
en Orient

Les persécutions dirigées contre les Congrégations religieuses portent leurs fruits à l'étranger. Notre influence est chaque jour battue en brèche par l'Angleterre et par la Russie.

A l'heure actuelle, les Anglais et les Russes créent en Palestine de grands établissements, bâtissent des palais et, pendant ce temps-là, le gouvernement français ne fournit à nos missionnaires que des allocations dérisoires.

D'autre part, les catholiques du Liban émigrent en Amérique, et quand ils ont fait fortune, ils reviennent dans leur pays avec des idées nouvelles peu favorables à la France et au catholicisme. Les prédicants américains les ont, en effet, obsédés de leurs homélies.

Ainsi harcelés, les Libanais se laissent peu à peu entamer par des doctrines étrangères et montrent moins de déférence pour les catholiques français qui ne peuvent soutenir, faute de ressources, leur prestige séculaire.

En Chine, la France est en proie aux mêmes épreuves. Le vaillant évêque de Pékin, Mgr Favier, avait projeté la construction d'un vaste hôpital. Or, non seulement le gouvernement refuse de lui venir en aide, mais il lui marchande l'indemnité promise.

De toutes les missions chrétiennes, c'est la mission française qui est la moins favorisée. Grâce aux subventions que les missionnaires russes, anglais, américains ont obtenues, les protestants et les orthodoxes sont en train de construire des collèges et des hôpitaux qui leur feront le plus grand honneur.

Mais, loin de s'offusquer de cette supériorité, le Cabinet Waldeck semble plutôt s'en applaudir. Tout ce qui peut diminuer l'autorité morale des missions catholiques paraît répondre aux vœux intimes des hommes d'Etat qui dirigent nos destinées.

A Madagascar, même contraste : Anglais, Norvégiens, Suédois, Allemands couvrent l'île de temples et d'écoles où l'influence étrangère domine. Des missionnaires catholiques français sollicitent en vain quelques subsides pour défendre notre cause.

Les bureaux ne répondent qu'en opposant un refus aux instances de nos compatriotes. Pour notre gouvernement, le missionnaire français est partout l'ennemi !

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE
CONTRE LES ANCIENS RELIGIEUX

UNE ORDONNANCE RÉFORMÉE

La Chambre des mises en accusation de Pau vient de réformer une ordonnance de M. le juge d'instruction de Pau, qui s'était dessaisi en faveur du juge d'instruction de la Seine des poursuites à exercer contre les abbés Moisant et Forbes, prédicateurs de la station de Pâques à Pau.

Elle a décidé que, malgré le fait que ces ecclésiastiques auraient leur résidence à Paris, le juge d'instruction de Pau aurait dû se déclarer compétent.

EN APPEL

Le parquet de Montbrison vient de faire appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel de cette ville et qui condamnait à 25 francs d'amende et aux dépens les abbés Angelier et Gachet, de l'Hermitage de Noirétable. Les prévenus ont, de leur côté, fait appel dudit jugement.

LE CONGRÈS DES JAUNES

Les véritables assises du travail — 1057 Syndicats agricoles — 317 Syndicats ouvriers — 700 000 travailleurs représentés.

AVANT LE CONGRÈS

Il est 8 heures, lorsque je pénètre dans le Salon des Familles, avenue de Saint-Mandé.

Des bras vigoureux m'étreignent. Ce sont nos amis Burlin et Purier, de Montceau-les-Mines, et Calendron, de Perrecy-les-Forges.

A peine avons-nous le temps d'échanger quelques mots, que notre petit groupe s'augmente de MM. Deguezelle, de la *Fédération des Syndicats de l'industrie tourquennoise* ; Ducornez et Delcourt-Haillot, de Valenciennes ; Jooris et Lambert, de Lille ; Demulder et Boudry, des *Travailleurs indépendants*, de Roubaix ; Palamède, de Seclin (Nord) ; Perse et Miguel, des Forges de l'Adour, à Bayonne.

Je suis en pays de connaissance.

M. Delcourt-Haillot déploie le magnifique drapeau du Syndicat Sainte-Barbe, de Valenciennes. Il est jaune, écartelé de tricolore et porte l'image de sainte Barbe.

M. Lanoir reçoit les délégués avec son habituelle affabilité et les présente les uns aux autres.

— Combien de Syndicats seront représentés ? demandé-je au secrétaire général de la Bourse jaune.

— Exactement 1064, dont 1 057 Syndicats agricoles.

— Mais ces Syndicats agricoles ont-ils tous envoyé des délégués ?

— L'Union centrale des Syndicats agricoles sera représentée par MM. Micent et Delelande ; la Fédération des Syndicats agricoles du Sud-Est par M. Duport ; les Syndicats agricoles indépendants du Lot et du Lot-et-Garonne ont choisi M. A. Leroy-Beaulieu comme leur délégué ; ceux d'Indre-et-Loire ont envoyé M. Drake, député ; et enfin l'Office du travail du Cher l'abbé Florentin.

Tous ces messieurs ne sont pas arrivés, mais tous ont promis de venir.

M. Lanoir rayonne en me donnant ces détails. Il ajoute :

— Ce que Jaurès a en vain tenté, le groupement des Syndicats agricoles avec les Syndicats ouvriers, nous, nous l'avons réussi, puisque nous avons l'adhésion de la plus puissante association agricole : l'*Union centrale des Syndicats agricoles*, qui réunit l'immense majorité des Syndicats agricoles qui existent en France.

— Vos Syndicats existent-ils tous entièrement que sur le papier ?

— J'ai songé à l'objection. Pendant trois jours, tous nos dossiers resteront sur cette place à la disposition de la presse. Je dédie qu'on nous prouve que tous les Syndicats représentés au Congrès ne sont pas légalement constitués, que la force numérique de chacun d'eux n'est pas celle que nous indiquons.

Première séance

La séance est ouverte à 10 heures. Les membres du Conseil d'administration de la Bourse indépendante ont pris place sur l'estrade.

M. Lanoir demande à l'assemblée de nommer un président et deux secrétaires.

M. Burlin, président du Syndicat jaune de Montceau, est nommé président par acclamation. Sont désignés comme secrétaires : MM. Jooris, de Lille, et Ducornez, de Valenciennes. Les délégués sont au nombre d'environ 200. Le président donne la parole à M. Lanoir, qui prononce le discours suivant :

Mes chers camarades,

Je suis heureux de l'honneur qui m'est réservé de déclarer ouvert le premier Congrès national des Jaunes de France.

Je suis heureux aussi de voir réunis dans cette même salle la plupart des délégués des premiers groupements avec lesquels nous sommes allés lutter un peu partout en autant d'escarmouches contre les idées, les tendances, les prétentions et les actes des organisations collectivistes et révolutionnaires.

Ces trois jours-ci sont jours de grande bataille et c'est pour décider de la victoire que tous nous nous trouvons réunis.

Il s'agit en effet pour les Jaunes de France, non plus de combattre les idées destructives de leurs adversaires, mais de définir, de préciser les buts et de jeter dans le domaine public leur programme ouvrier d'action sociale.

La partie négative de notre programme est bien connue : c'est à celle que nous devons le merveilleux élan qui d'une usine à l'autre a poussé sur la route du progrès notre irrésistible mouvement de rénovation sociale.

Maintenant que malgré de si violentes attaques notre organisation est faite, que de tous les centres d'activité s'est levé un bataillon de notre nouvelle armée du travail enfin unie et prête pour une action générale, il nous reste à bien définir le but à atteindre, à choisir les voies et à les dégager des obstacles qui pourraient entraver notre marche régulière et normale vers le continuel mieux social.

Pour laisser à ce Congrès toute sa signification et sa haute portée, évitons les discours : ouvrons de suite la discussion sur les questions à l'ordre du jour.

Démontrons que nous sommes venus ici non pour nous livrer à des déclamations inutiles, mais à nos travaux sociologiques.

Montrons surtout que nous avons, nous, des idées d'application pratique et une méthode de travail.

La première question à l'ordre du jour est celle de la vérification des pouvoirs des congressistes.

Sur ce point, nos organisations se divisent en deux parties :

1° Celles non encore reconnues légalement ou dont l'existence matérielle ne revêt pas encore une force suffisamment effective.

Ces organisations n'ont pas été autorisées à se faire représenter au Congrès. Ainsi que l'indique la correspondance versée aux archives, ces organisations sont au nombre de 210, réparties dans 77 villes ci-après dénommées, et représentent dans leur ensemble 8 351 salariés.

Les plus importants parmi ces groupements en formation sont :

Ceux de Mohain, Albert, Tergnier, Maubeuge, Flers, Laval, Brest, Cherbourg, Calais, Boulogne, Dieppe, Rouen, Le Havre, Hazebrouck, Armentières, Béthune, Lens, Douai, Arras, Cambrai, Busigny, Chinon, Laon, Beauvais, Clermont, Creil, Abbeville, Mohon, Epernay, Verdun, Saint-Dié, Epinal, Nancy, Lunéville, Neufchâteau, Troyes, Chaumont, Dijon, Mâcon, Langres, Châlons-sur-Marne, Vesoul, Gray, Bourg, Soissons, Besançon, Belfort, Chagny, Montbéliard, Dôle, Nevers, Moulins, Nîmes, Arles, Cette, Avignon, Montpellier, Chambéry, Valence, Givors, Vierzon, Oriéans, Gien, Péri-